



FORMATION – sécurité TROUSSE D'INFORMATION AU PARTICIPANT

Manifeste de sécurité : Kayak Baie des Chaleurs prend très au sérieux la notion de sécurité, puisqu'elle souhaite entretenir des comportements et évoquer des images sécuritaires dans la pratique du kayak de mer sur la baie. A l'intérieur de toutes ses activités, elle débute avec un briefing décrivant les comportements acceptables et proscrits de la part des participants. Tous seront au courant de ce qui est permis ou pas pour le bon déroulement de l'activité, et quoi faire en cas d'urgence ou de crise.

Les formations sont mises en place pour permettre la pratique sécuritaire du kayak de mer, en présence d'un guide ou pas. Les éléments avec lequel on joue, soit la mer, le vent, les courants, les marées, ne sont pas à sous-estimer et c'est en les connaissant et les apprivoisant qu'on évite de fâcheux ou désastreux événements.

Kayak Baie des Chaleurs implante les notions de sécurité au sein de ses activités de diverses façons :

- Par la présence d'un guide qualifié et expérimenté. Le guide possède les certifications requises pour pratiquer son métier de façon sécuritaire, que ce soit en niveau technique de pratique du kayak de mer, en premiers soins d'urgence ou en années d'expérience en guidage;
- En sensibilisant les clients en début de sortie sur les règles de base à respecter, et les risques et conséquences qu'on veut éviter;
- Par l'application de principes de respect de l'environnement et des autres usagers de l'espace;
- Par une politique d'entretien des équipements qui permet la prévention et la qualité du matériel utilisé, qui ne fera pas défaut en cas de réel besoin.

Kayak Baie des Chaleurs positionne donc la sécurité en avant-plan de ses activités, en inculquant aux adeptes une pratique du kayak de mer en connaissant les risques, en appliquant les règles de base et en encourageant les comportements proactifs.

Objectif de la formation : L'apprentissage de manœuvres de bases pour une pratique sécuritaire du kayak de mer. Sensibilisation aux risques de la pratique de l'activité et mesures préventives.

Description : La formation Sécurité est d'une durée de quatre heures. Elle commence avec une section théorique, incluant le briefing de sécurité et l'ajustement des

équipements. Ensuite vient la mise à l'eau pour l'apprentissage des manœuvres pratiques. Il y a une pause pendant la transition du théorique au pratique. Aucun brevet n'est émis pour cette formation, de type maison.

Tarif : 75,00\$ plus taxes par personne. Une garantie de réservation sur carte de crédit est demandée.

Difficulté : La formation Sécurité est accessible aux **débutants** (ne demandant aucune connaissance en kayak de mer).

Conditions d'admission : La formation Sécurité est considérée **facile** (ne demandant aucune forme physique particulière). Elle s'adresse aux adultes et jeunes à partir de seize ans.

Conditions d'annulation : La formation sera déplacée ou annulée si les conditions météorologiques annoncent des vents de plus de 25 nœuds (50km/h). La formation sera retardée, déplacée ou annulée s'il y a présence d'orages électriques. Prière de contacter Kayak Baie des Chaleurs la journée de la réservation s'il y a des doutes concernant la météo. Pour toute formation qui doit être annulée en cours de réalisation, un crédit sera émis au montant total du service, ou un remboursement au prorata de la sortie effectuée.

Horaire :

AM	PM
7h45 : Formulaires à remplir, paiement	12h45 : Formulaires à remplir, paiement
8h00 : Distribution et ajustement de l'équipement, briefing de sécurité	13h00 : Distribution et ajustement de l'équipement, briefing de sécurité
Vers 8h20 : Notions théoriques – Voir plan de cours	Vers 13h20 : Notions pratiques – Voir plan de cours
Vers 9h20 : Pause et transition	Vers 14h20 : Pause et transition
9h45 : Notions pratiques – Voir plan de cours	14h45 : Notions théoriques – Voir plan de cours
Vers 11h45 : Retour au point de départ, rangement de l'équipement	Vers 16h45 : Retour au point de départ, rangement de l'équipement
12h00 : Fin de l'activité	17h00 : Fin de l'activité

Politique de sécurité : Kayak Baie des Chaleurs prend à cœur la sécurité de ses clients. Le non-respect des politiques mises en place pourrait avoir comme conséquence de mettre en péril l'activité : selon la gravité de la faute, la sortie pourrait être annulée puisque le comportement d'un participant est considéré comme non-sécuritaire.

- Le port du VFI attaché est requis en tout temps sur l'eau.
- Utiliser les équipements prévus dans le respect de leur utilité (ex. ne pas utiliser les pagaies comme des épées).
- Il est interdit de fumer lorsque le groupe est sur l'eau. Il faut rapporter tous ses déchets, incluant les bouts de cigarettes.
- Il n'y aura aucune tolérance envers la consommation de drogues ou d'alcool. Si le participant arrive intoxiqué au lieu de rendez-vous, il ne sera pas autorisé à participer à l'activité.
- En tout temps, il faut respecter les consignes émises par le guide.

- En cas de situation d'urgence, la collaboration des participants est demandée.

Équipement à apporter : Le client devra apporter un kayak solo d'au moins 14 pieds, pagaie, VFI approuvée par la Garde côtière canadienne, jupette, sifflet, corde flottante d'au moins 15 mètres, écope, vêtements de rechange, eau potable, notes de cours et crayon. Un vêtement isothermique ('wetsuit') est fortement recommandé, ainsi qu'un habillement adéquat pour garder au chaud dans l'eau (ie. au niveau des mains, des pieds et de la tête, anorak de pagaie ou vêtement étanche). Des attaches-lunettes pour les lunettes de vision sont également recommandés. ***L'eau potable n'est pas disponible sur tous les sites de mise à l'eau, alors prévoir avant de partir.***

Équipement disponible pour location : Si le client ne possède pas l'équipement requis, il est possible de louer le tout sur place, pour 25,00\$ plus taxes. Disponible : kayak, pagaie, jupette, VFI, sifflet, corde flottante d'au moins 15 mètres, écope. S'il ne manque qu'un élément au participant, il est fortement recommandé qu'il se le procure pour la formation, puisque ces articles sont obligatoires pour la pratique de l'activité.

Transport : Les participants rencontrent le guide sur le lieu de mise à l'eau et s'y rendent par leurs propres moyens. Aucun service de transport/navette n'est offert ou autorisé. Le point de départ et d'arrivée est le même.

Sécurité des effets personnels : Il est recommandé de garder les effets personnels dans la voiture verrouillée, à l'abri des regards. Ne pas apporter d'effets sensibles à l'eau sur soi. Kayak Baie des Chaleurs n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

Éthique environnementale : Kayak Baie des Chaleurs prône les principes du Sans Trace d'impacter le moins possible les lieux visités. Les participants sont donc invités à ramener tous leurs déchets, de respecter la flore et la faune en la regardant seulement et de prendre soin de ne pas laisser de traces sur les lieux de pause.

Pourboires : Les pourboires ne sont pas obligatoires ni inclus dans le tarif. C'est simplement une marque d'appréciation envers le guide qui a fait un travail exceptionnel.